



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le 08/02/2023
ID : 077-200087021-20230123-2023_DCS_022-BF

Délibération N° 2023-022
Date de convocation : 17 janvier 2023
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 92
Nombre de suffrages : 93

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : 2023-022- Convention Redevance de prélèvement

L'an deux mil vingt-trois le vingt-trois janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de Sainte Colombe, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire - CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GRENET-LAFFONT Denis, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LE CORRE Raymond, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire - OUVRE Michel, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – TALFUMIER Daniel, titulaire – THOMINET Nicolas, suppléant - VAN DER SCHUEREN James, titulaire – CHAPOTOT Thomas, suppléant - LUQUOT Cécile, suppléante – VIGNERON Alexandra, suppléante

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

DOMARD Muriel, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – VAN LANDEGHEM Jean-Marie, titulaire – VEIL Cathy, titulaire – CHARPIGNON Alain, suppléant

Communauté de Communes du Provinois :

BACHELET Stéphane, titulaire – BONICI Claude, titulaire – BOULET Christine, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CANAPI Marie-Pierre, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire - de MEULENAERE Alexandre, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – LEFEVRE Christophe, titulaire – MARCHAND François, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – NAVARETTE Antonio, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – VICQUENAUULT Nadège, titulaire - VOISEMBERT Pierre, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – DAL PAN Gilbert, suppléant – DELPUECH Laurent, suppléant – GRYMONTREZ Jean, suppléant – GUILVERT Pascal, suppléant - PITA Tony, suppléant – WALLE François, suppléant

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHÂINEAU Francis, titulaire - de ROUX Julie, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FLAMEY Francis, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LEPATRE Michel, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – MENARD Sophie, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – SIVANNE Evelyne, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – CLOOTENS Hervé, suppléant – FLON Justine, suppléante - GUIZOUARN François, suppléant - MARGOUILLA Jean-Pierre, suppléant – MAURY Yannick, suppléant – PERRIN Olivier, suppléant

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire

Commune de Vanville :



Commune de Saint Just en Brie :

CAFFIAUX Thomas, titulaire

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BONTOUR Thierry – BESSIERE Maryvonne – BUTET Gérard – CHAMPENOIS Christian – LEGROS Lionel – MONBEIG Pierre-Dominique – PAIX Josiane – PRON Philippe

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent - GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid – SALA Patrick

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier – BLANCHARD Flavien - BONTOUR Alain – CHARPENTIER Cécile – FASSELER Philippe – LEBAT Patrick - MILLET Jérôme - PANNIER Michèle – PERRINO Fabien – PIERRU Hugo

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – CHAPLOT Jean-Luc – FASSIER Delphine – JOUNIAUX Olivier – KLEINRICHERT Patrice – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – PERNET Roger – POULAIN Michel

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – EUGENE Jean-Baptiste – GUIGNIER Marie-France – PEIGNOT Pierre - THIEBLEMONT Gilles

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – COIBION Frédéric – ESCULIER Doris - GELSUMINI Patrick – GOBARD Éric

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BAALI CHERIF Cherifa – BANNE Pascal – COGNYL Gérard - GALAND Yvette – HOTIN LETANG Julie -ROCIPON Jean-Pierre

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël – BRAND Julie – CARELLA Cyril – FLON Martine – QUÉRÉ Catherine – THIENARD Gérard - VILLIERS Nadine –

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc

Pouvoirs :

CALUCH Laurent à FARIVAR Parastou

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : Antonio NAVARETTE

OBJET : 2023-022- Convention Redevance de prélèvement

Afin de couvrir la redevance prélèvement à la charge du S2e77 du fait du contrat de DSP production, il est nécessaire de créer une surtaxe « Redevance prélèvement » pour les communes en Délégation de services publics n'ayant pas de production et pas d'achat d'eau.

Cette surtaxe « Redevance prélèvement » est assimilable à la redevance prélèvement de l'AESN.

Le taux est fixé à 66/1000 soit 0,066 € du M3. Il sera révisable chaque année lors des votes des différents tarifs du S2e77.



La surtaxe s'ajoutera aux différentes parts collectées par le délégataire et sera assujettie à TVA selon les taux en vigueur.

Afin de collecter cette part et fixer les modalités de reversement avec les différents délégataires, il est nécessaire de mettre en place des conventions.

Le Comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la création de la surtaxe « redevance prélèvement-S2e77 »
- FIXE le prix à 0.066€du M3 au titre de l'année 2023
- AUTORISE la Présidente à signer les différentes conventions avec les différents délégataires

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)